



Consolidation apres expertise

Par **Lauryne02**, le **01/07/2009** à **19:05**

Bonjour, je suis actuellement en accident de travail depuis le 25 juin 2008, j'ai été convoqué par le médecin conseil de la secu le 20 mai 2009, celui-ci m'a consolidé à la date du 20 mai 2009. Mon médecin traitant et moi-même avons demandé une expertise médicale pour contester cette décision. Après contrôle médical, je reçois donc la réponse de l'expertise en me disant que celui-ci est bien consolidé au 20 mai 2009. Mais depuis le 20 mai 2009 je ne perçois plus aucune indemnité journalière car mon dossier était en attente d'expertise. Serait-il payé du 20 mai 2009 à ce jour?.. Que puis-je faire d'autre au cas où cela était impossible?... Merci de vos réponses